

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt huit octobre.

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 10h00, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, président du conseil d'administration.

Nombre de conseillers

- en exercice : 5
- présents : 5
- votants : 5

Date de convocation : 23 septembre 2005.

Présents :

Messieurs Michel BURLLOT, Robert GEAY, Jean-Marie PARATTE, Dominique REANT, André SÉNÉCHEAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Colonel Patrice BRISSET, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint,
Monsieur Patrick SANCHEZ, directeur administratif et financier.

N°: B-2005-3-L



LE BUREAU

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le règlement intérieur,

VU, le rapport de M. le Président,

**CONVENTIONS
DIVERSES**

AUTORISE le président à signer les conventions suivantes :

- Prestation de services de médecin membre de jury de secourisme avec le Dr. Autuoro Jean Luc,
- Protocole d'accord avec le cabinet Prévost-Charles Sophie pour la mise à disposition d'experts psychologiques pour des formations, débriefings, et en interventions post traumatiques,
- Convention type d'autorisation par des particuliers d'usage d'un bâtiment ou d'un site en vue de la pratique d'exercices.

Le Président du conseil d'administration,

M André SÉNÉCHEAU

